

Toulouse, le 4 novembre 2020

## **La direction régionale des Finances publiques de Haute-Garonne (DRFiP 31) : une administration où la gestion du Covid est aléatoire, le dialogue social exécrationnel et où les restructurations continuent à grande vitesse...**

La situation pandémique a dégénéré depuis la rentrée et a conduit le gouvernement à décider le 29 octobre la deuxième période de confinement. Le télétravail (nous préférons employer le terme de « travail confiné ») est mis en avant comme une des principales solutions pour éviter la propagation de la pandémie dans les transports en commun et le milieu professionnel.

Réunissant les organisations syndicales le 30 octobre pour leur exposer les mesures envisagées en Haute-Garonne concernant les nouvelles préconisations sanitaires, notre directeur régional a introduit la réunion en réaffirmant que la santé des agents était sa « priorité dans la période ».

Or, voici qu'à peine quelques jours plus tard, à l'encontre des directives pourtant claires en la matière de la part de la direction générale des Finances publiques, il laisse les mains libres aux chefs de services pour organiser à leur sauce la mise en place du télétravail au sein de leur unité. Ainsi, alors que la préconisation sanitaire est clairement de positionner les personnels en télétravail 4 ou 5 jours par semaine partout où cela est possible, nous constatons que des collègues télétravailleurs sont rappelés sur un service le mardi matin pour, soi-disant, une réunion d'organisation du service le jeudi suivant. Malgré le signalement de cette incongruité que la CGT considère comme sanitaires dangereuses, le directeur soutient la mesure prise par le responsable du service concerné.

La CGT Finances publiques 31 considère que les responsables de la DGFIP n'ont tiré aucune conséquence de la première vague pandémique. Les ordinateurs portables sont arrivés au compte-gouttes et l'administration fiscale n'a clairement pas pris la mesure de la situation. Nous sommes très méfiants envers le télétravail, dans la mesure où celui-ci va être utilisé par les administrations pour limiter le nombre de mètres carrés de bureau et exploser les collectifs de travail, même si pour diverses raisons, certains collègues souhaitent pouvoir en bénéficier. Pour autant, pour venir à bout de la pandémie, il est indispensable que le travail confiné soit mis en œuvre immédiatement, quand l'équipement des personnels existe. A titre d'exemple, selon les données communiquées par notre direction, le 3 novembre 2020, 75 % des personnels étaient présents dans les services, 22 % des agents du département étant équipés en ordinateur portable et seulement 11 % ont travaillé à domicile.

Nous n'avons cessé de rappeler à notre directeur régional sa responsabilité légale en matière de protection de la santé des salariés sous son autorité, y compris sur le plan pénal.

Empêtrée dans une politique dogmatique de rigueur budgétaire depuis des années, poursuivant une politique de fermetures de services tous azimuts, l'administration des Finances publiques gère souvent le quotidien « à la petite semaine ». Coïncidence de calendrier, un comité technique local boycotté par l'ensemble des organisations syndicales va entériner une série de restructurations pour 2021 aujourd'hui (liste des mesures en pièce jointe).

Après l'annonce récente de la fermeture de deux services fin 2021 (centre de gestion des retraites et centre de contact téléphonique, soit la suppression de 45 postes), la suppression en Haute-Garonne de plus de 60 postes annoncée pour 2023 (délocalisés vers d'autres commune dans le cadre de la «démétropolisation», pour, soi-disant, revitaliser des communes peu attractives sur le territoire national), la DRFiP 31 entérine la concentration du recouvrement de l'impôt sur les huit grands sites toulousains et veut centraliser les activités de gestion des collectivités locales et des établissements publics sur de grandes unités. Pour les usagers et les gestionnaires de ces collectivités, ce sera la multiplication des déplacements pour se rendre dans nos services. Pour les collègues, une mécanisation à outrance des tâches, dans des services démesurés, véritables réservoirs des futures suppressions d'emplois. Et ce n'est pas la multiplication des points de proximité non pérennes à l'ouverture aléatoire et la privatisation du paiement en espèce chez quelques buralistes qui vont améliorer la qualité de notre service public.

Les fonctionnaires subissent depuis des années des campagnes de dénigrement de la part des gouvernements successifs. Toujours «trop chers et inutiles», leurs salaires n'ont quasiment pas évolué depuis 2000 (20 % de perte de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation). Les emplois aux Finances publiques sont supprimés par dizaines de milliers depuis cette date (2169 suppressions sont encore programmées pour 2021). Le gouvernement mise tout sur le numérique alors que l'illectronisme touche toujours 25 % de la population et le problème des zones blanches est loin d'être résolu. Les agents sont souvent nerveusement épuisés dans de nombreux services du département et les signalements auprès du CHSCT et du service «ressources humaines» se multiplient. Le travail est de plus en plus industrialisé et la perte de sens du terme travail est fort mal ressentie par nos collègues. De surcroît, la loi transformation de la Fonction publique a durci les règles de gestion des personnels, donnant les pleins pouvoirs en la matière aux directeurs locaux, qui en usent et en abusent.

En conclusion, les agents des Finances publiques de Haute-Garonne sont, comme le reste de la population, anxieux de la situation induite par les odieux attentats perpétrés ces derniers jours et également par leur sombre avenir professionnel et celui non moins préoccupant du service public fiscal.

Aussi, il est indispensable que notre direction ne rajoute pas de la peur à la peur, en refusant de prendre rapidement les mesures obligatoires en matière de travail confiné, notamment pour les agents déjà équipés en matériel. En l'absence de mise en œuvre rapide de ces mesures, la CGT déposera une procédure d'alerte (qui peut être préalable à un droit de retrait des personnels) et en informera le directeur général.

#### **Contacts Presse :**

**Jean-Marc SERVEL 06 81 60 89 03**  
**Estelle MOLLO-GENE 06 19 69 66 37**